

*Direction des Ports  
Olivier MAAS  
Directeur P2S  
Commandant des Ports*

## **POLICE DES PORTS**

### **AVIS AUX USAGERS 08/2023 - correctif**

La direction des ports de la Métropole Toulon Provence Méditerranée informe les usagers du port du Brusuc qu'en raison de la situation de sécheresse, de l'état d'alerte et des mesures imposées par l'**arrêté préfectoral n°DDTM/SEBIO/2023-47 du 2 mai 2023**, l'utilisation de l'eau sur l'aire de carénage est interdite à destination du lavage, rinçage et nettoyage des navires et engins est interdite.

Pour les autres points d'accès à l'eau (borne, hygiènes...), il est demandé à l'ensemble des usagers de faire preuve de civisme et d'utiliser la ressource conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur et non pas à destination du lavage ou rinçage des navires.

Olivier MAAS  
Directeur de la division P2S  
Commandant des ports

